



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LES MÉDIATHÈQUES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Représentées par M. David LIZIARD, en sa qualité de directeur,
D'une part,

ET

Etablissement : *Nom complet de l'établissement*

Adresse : *Adresse complète de l'établissement*

Représenté par Mme / M.*: *Prénom et Nom*

En sa qualité de directeur / directrice*

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article I : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention précise les modalités du prêt collectif accordé à la crèche

Nom complet de la crèche

Par les médiathèques de Saint-Germain-en-Laye, conformément à leur règlement général.

Article II : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PRÊT

2.1.- Inscription

Chaque crèche de Saint-Germain-en-Laye peut demander une inscription professionnelle pour le prêt de documents. Cette inscription est établie au nom de l'établissement. Elle est gratuite et valable pour la durée de la présente convention.

2.2.- Prêt de documents

La carte délivrée lors de cette inscription permet d'emprunter jusqu'à 30 documents imprimés et sonores pour une durée maximale de 6 semaines de date à date. Ce prêt ne permet pas d'emprunter des documents audiovisuels, en raison des droits limités affectant ces documents. Les documents doivent être retournés à chaque visite ou à la date prévue.

Les documents sont prêtés à l'usage de la crèche uniquement, dans la limite du droit d'auteur et du droit de reproduction. La crèche est responsable des documents qui lui sont prêtés et doit les rendre dans les délais prévus à la médiathèque où ils ont été empruntés.

2.3.- Perte ou détérioration de documents

L'établissement est tenu de remplacer les documents abîmés ou perdus à ses frais et dans les meilleurs délais, selon les indications fournies par la médiathèque. En cas de manquement à cette règle, la médiathèque se réserve toutes les voies possibles pour recouvrer les documents manquants et conserve le droit de suspendre ou de ne pas renouveler la convention.

Article IV : ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le : *date de signature de la convention*

POUR L'ÉTABLISSEMENT : <i>Nom complet de l'établissement,</i> La directrice / directeur, Mme / M.* : <i>Prénom et Nom suivis de la signature</i>	POUR LES MÉDIATHÈQUES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, Le directeur, M. David Liziard 
--	---

NB : Merci de remplir le formulaire d'inscription joint à cette convention

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT	
NOM	
ADRESSE	
TÉLÉPHONE	
EMAIL	

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT	
NOM	
PRÉNOM	
TÉLÉPHONE	
EMAIL	

RÉFÉRENT(E) POUR LES MÉDIATHÈQUES	
NOM	
PRÉNOM	
TÉLÉPHONE	
EMAIL	